

**CALCUL de l'indice de réparabilité et présentation des paramètres ayant permis de l'établir****Téléviseur**

Fiche d'information à transmettre aux demandeurs (Article L. 541-9-2 du Code de l'environnement)

Date de calcul	09/02/2021
Nom ou marque commerciale	SONY

Critère	Sous-critère	Note du sous-critère	Coefficient du sous-critère	Note du critère	Total des notes des critères
<b>1. Documentation</b>	1.1 Durée de disponibilité de la documentation technique et relative aux conseils d'utilisation et d'entretien	5,4 /10	2	10,8 /20	65,5 /100
<b>2. Démontabilité et accès, outils, fixations</b>	2.1 Facilité de démontage des pièces de la liste 2*	10,0 /10	1	19,8 /20	
	2.2 Outils nécessaires (liste 2)	10,0 /10	0,5		
	2.3 Caractéristiques des fixations entre les pièces de la liste 1** et de la liste 2	9,5 /10	0,5		
<b>3. Disponibilité des pièces détachées</b>	3.1 Durée de disponibilité des pièces de la liste 2	10,0 /10	1	20,0 /20	
	3.2 Durée de disponibilité des pièces de la liste 1	10,0 /10	0,5		
	3.3 Délai de livraison des pièces de la liste 2	10,0 /10	0,3		
	3.4 Délai de livraison des pièces de la liste 1	10,0 /10	0,2		
<b>4. Prix des pièces détachées</b>	4.1 Rapport prix des pièces de la liste 2 sur prix de l'équipement neuf	0,0 /10	2	0,0 /20	
<b>5. Critère spécifique (exemple avec 3 sous-critères)</b>	5.1 Accessibilité du compteur d'usage	5,0 /10	1	15,0 /20	
	5.2 Assistance à distance sans frais	10,0 /10	0,5		
	5.3 Possibilité de réinitialisation logicielle	10,0 /10	0,5		
<b>Note de l'indice sur 10</b>					<b>6,6</b>

\*liste 2 : liste des 3 à 5 pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont la casse ou les pannes sont les plus fréquentes ;

\*\*liste 1 : liste de 10 autres pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont le bon état est nécessaire au fonctionnement de l'équipement.